



Avis n° 23-83984

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur [https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:"23-83984"](https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:)

Département(s) de publication : **28**
Annonce No **23-83984**

[I.II.IV.VI.](#)

AVIS DE CONCESSION

Section I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Chartres, Hôtel de VillePlace des Halles, Point(s) de contact : SERVICE MARCHES PUBLICS, 28019, CHARTRES, F, Courriel : marches.publics@agglo-ville.chartres.fr, Code NUTS : FRB02

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.chartres.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.c-chartres-marches.fr/>

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Concession de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile

Numéro de référence : CSP_FOURRIERE_2023

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 79713000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte : Concession de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 500 000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :



II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 79713000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 50118110

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRB02

Lieu principal d'exécution : ville de Chartres

II.2.4) Description des prestations : Les missions de service public confiées au concessionnaire par la Ville de Chartres sont notamment les suivantes qui concerne tous types de véhicules et de tous tonnages (voiture particulières, autres véhicules immatriculés, motos et cyclomoteurs, véhicules poids-lourds) : 1. Sur réquisition des autorités de police compétentes (police nationale, police municipale, gendarmerie, officier de police judiciaire...) et conformément aux articles L 325-1, R 325-1 et suivants du Code de la Route, assurer lenlèvement et la mise en fourrière sur le territoire communal :Des véhicules stationnés sur le domaine public en infraction aux règles de stationnement ou d'assurance ;Des véhicules laissés sans droit dans des lieux publics ou privés où ne s'applique pas le code de la route, sur demande du maître des lieux adressée à un officier de Police Judiciaire de la Police Nationale ou de la Gendarmerie, visés par l'article L325-12 et suivants du Code de la Route ;Des véhicules volés, accidentés, incendiés, saisis (Huissier), immobilisés (Forces de l'ordre) ou faisant l'objet d'une mesure administrative ou judiciaire dans le cadre d'une peine principale, complémentaire ou accessoire ; Des épaves (carcasses non identifiables privées d'éléments indispensables à leur utilisation normale et insusceptibles de réparation immédiate) situées sur la voie publique ou une voie privée ouverte à la circulation. 2. Assurer le gardiennage sur le site de la fourrière des véhicules enlevés, à ses risques et périls ; 3. Assurer la restitution des véhicules enlevés 'en l'état, après paiement des contrevenants et obtention de la mainlevée ; 4. Assurer l'encaissement des frais engagés par lui pour ces missions auprès des usagers ; 5. Assurer la remise pour aliénation au Service du Domaine et éventuellement la remise pour destruction à une entreprise de démolition agréée par les services préfectoraux dans les cas et conditions définies notamment aux articles L 325-1, L 325-1-1, L325-6, L3

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous

1. 1 : Qualité de service rendu (collectivité/usagers) : 60%

2. 2 : Offre économique (40%)

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : euros

II.2.7) Durée de la concession

Durée en mois : 60

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non
Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires : Valeur estimée pour toute la durée de la concession à partir du chiffre d'affaires mensuel. DUREE : la durée de la convention est de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 ou à compter de la date de notification du contrat si elle est postérieure au 1^{er} janvier 2024. Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr> ou <https://www.c-chartres-marches.fr>

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession



Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :
Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis
:L'ensemble des documents de la candidature est énoncé aux articles 5.2 et suivants du Règlement
de la consultation (RC).

III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents
requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents
requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les concessions réservées

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

La prestation est réservée à une profession déterminée

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Agrément
de gardien de fourrière en cours de validité, délivré par la préfecture conformément aux
dispositions de l'article R325-24 du Code de la route, ou à défaut de tout document attestant que la
demande est en cours. Il devra en disposer au plus tard au jour de l'approbation du contrat par le
conseil municipal.

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

III.2.4) Concession éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le
dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

21 septembre 2023 - 15:00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : A échéance de la présente concession

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

compte tenu du choix de la procédure retenue par la Ville de Chartres (à savoir la procédure ouverte prévue par l'arrêt du Conseil d'Etat du 15 décembre 2006 "Corsica Ferries" no298618) qui permet de solliciter le dépôt d'une offre par les opérateurs économiques intéressés, la commission prévue à l'article L. 1411-5 du CGCT pourra, après ouverture de la première enveloppe, éliminer les candidatures dont les justifications sont insuffisantes, puis ouvrir les plis contenant les offres des seuls opérateurs dont la candidature a été admise et donner, après examen de ces offres, son avis au vu duquel l'autorité responsable de la personne publique délégante peut engager la négociation. La présente consultation est organisée selon les étapes suivantes : - la date et l'heure limites de présentation des candidatures et des offres initiales figurent en page de garde du présent Règlement. - la commission visée à l'article L.1411-5 du CGCT analyse les candidatures et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre initiale au regard des critères de sélection des candidatures mentionnés au sein de l'article 7.1 du présent Règlement. - la même commission examine les offres initiales au regard des critères de jugement des offres mentionnés au sein de l'article 7.2 du présent Règlement et émet un avis. - au vu de l'avis de la commission, l'autorité habilitée à signer la convention peut organiser librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires dans les conditions prévues par l'article L3124-1 du code de la commande publique. Ainsi, la négociation ne peut porter sur l'objet de la concession, les critères d'attribution ou les conditions et caractéristiques minimales indiquées dans les documents de la consultation. Il n'est pas exclu qu'un ou plusieurs candidats puissent être évincés en cours de négociation. - à l'issue des négociations, les candidats peuvent être invités à remettre une offre finale complète et consolidée, et retraçant l'ensemble des négociations. - l'autorité habilitée à signer la convention saisit, à l'issue des négociations, l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé au regard des critères de jugement des offres mentionnés au sein de l'article 7.2 du présent règlement. Elle lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre initiale et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la société candidate par Monsieur le Maire et l'économie générale du contrat à conclure. - le Conseil Municipal délibère sur le choix du concessionnaire et autorise l'exécutif à signer le contrat de concession de services.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057, ORLEANS CEDEX, F, Téléphone : (+33) 2 38 77 59 00, Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr, Adresse internet : <http://www.orleans.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens " accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057, ORLEANS CEDEX, F, Téléphone : (+33) 2 38 77 59 00, Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr, Adresse internet : <http://www.orleans.tribunal-administratif.fr>

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

13 juillet 2023